

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-179 du 29 juillet 2009 portant nomination au groupe de travail Trali et surcharges à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0930805S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants, D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 23 février 2007 modifié portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance ;
Vu la décision DG n° 2009-125 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail Trali et surcharges,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail Trali et surcharges les personnalités dont les noms suivent :

M. Aguilon (Philippe), transfusion sanguine ;
Mme Canivet (Nathalie), hémovigilance ;
M. Fabrigli (Patrick), bibliothèque ;
M. Mertes (Paul-Michel), réanimation chirurgicale ;
M. Muller (Jean-Yves), immunologie ;
M. Ozier (Yves), anesthésie-réanimation ;
Mme Pessione (Fabienne), épidémiologie ;
Mme Rebibo (Danielle), hémovigilance ;
M. Renaudier (Philippe), hémovigilance ;
M. Tazerout (Mahdi), hémovigilance ;
Mme Trophilme (Catherine), hémovigilance.

Article 2

Sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail :

M. Ozier (Yves) ;
M. Renaudier (Philippe).

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 29 juillet 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT